



Heures supplémentaires non rémunérées

Par **Job92**, le **25/03/2014** à **22:12**

Bonjour,

Je suis dans une TPE (3 salariés+le boss) et j'ai signé un contrat de 35 heures en CDI. Seulement mon patron me demande d'être la 40h /semaine (Horaires sur papier). C'est ce que j'ai fait pensant être rémunéré de ces heures sup' ou avec des primes mais ce n'est pas le cas.

De plus, une autre salarié est dans le même cas que moi.

Je ne peux pas descendre en dessous des 40H car je dois rester jusqu'à 19H pour faire la fermeture des locaux (étant le dernier à partir et personne d'autre ne peut le faire).

Que faire ? Suis-je en droit de l'attaquer ?

Merci

Par **P.M.**, le **26/03/2014** à **10:15**

Bonjour,

Il est interdit de payer des heures supplémentaires sous forme de prime, c'est donc normalement des heures supplémentaires au salaire de base que l'employeur devrait vous payer et s'il ne le fait, pas avec la preuve des horaires pratiqués, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes éventuellement en référé, après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure...

Par **Job92**, le **27/03/2014** à **18:54**

Merci de votre réponse !

Par **eos49**, le **17/06/2014** à **15:32**

bonjour

je travail dans une cuisine je travaille 6j ours sur 7 et mon employeur ne veus pas payer mes heures sup de plus j ai le droit a 2 jours de repos consécutif marquer sur mon contrat de travail en cdi que pui se faire ?

Par **P.M.**, le **17/06/2014** à **16:48**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...